



le service contentieux nous répond plus

Par **pkpas38**, le **13/02/2011** à **15:16**

Bonjour,

Il y'a environ deux ans nous avons acheté un fond de commerce. Nous avons donc fait un prêt à la banque.

Nous avons créé une SARL, mais on s'est porté garant de notre SARL.

Le restaurant n'a pas marché. Nous avons fermé août 2009

Comme nous n'arrivions pas à rembourser le credit, la banque nous à passé au service contentieux.

On a eu des premières relances fin de l'année 2009.

Mais mon associé et moi, nous n'avons toujours pas de travail, alors on les a fait patienté.

En janvier 2010, j'ai trouvé un cdi. Je leurs ai donc envoyé mon plan de financement ainsi qu'un premier chèque de 250 euros pour prouvé ma bonne foie.

Mon associé n'avait toujours pas de travail, dc n'a pu proposé de plan de financement.

Le service contentieux m'a répondu que tant que mon associé n'a pas fait de plan de financement il ne pouvait pas traiter le dossier.

Seulement, il m'a encaissé mon chèque de 250 euros et depuis plus aucunes nouvelles!

Mon associé entre temps a trouvé de boulot, lui a envoyé un plan de financement. Et aucune réponse.

On a envoyé une lettre recommandé il y'a plus d'un mois en résumant la situation.

Et qu'on ne comprenait pas pourquoi le dossier n'avançait pas alors qu'il avait tous les éléments en main pour le traiter. Et que je ne comprenais pas pourquoi il a encaissé mon chèque alors qu'il n'a pas confirmé que le plan de financement lui convenait.

Nous ne savons pas quoi faire. Car un appel reste pas une preuve de notre bonne foi (c'est pour celà que nous avons fait une lettre recommandée av accusé de réception, en détaillant tous ce qu'il s'était passé depuis le début)

Ma question est que nous reste t-il a faire?

Pourquoi le service contentieux nous donne pas de nouvelles? et nous réclame pas l'argent qu'on lui doit?